

PRÉFET DE L'OISE

**Direction départementale
des Territoires**

Service de l'Eau,
de l'Environnement et de la
Forêt

Bureau Politique et Police
de l'Eau

Beauvais, le 16 juillet 2015

Mairie de Sacy-le-Grand
88 rue Gambetta
60700 SACY LE GRAND

N° Référence : VF/MG/N°

Vos références :

Pièces jointes : certificat d'affichage, récépissé

Affaire suivie par : Vincent FELIX

vincent.felix@oise.gouv.fr

Téléphone : 03 44 38 33 61 – Télécopie : 03 44 06 50 24

Objet : Dossier de déclaration instruit au titre des articles L.214-1 à L.214-6
du code de l'environnement : La restauration d'une zone humide et l'amélioration
globale des eaux du marais de Sacy

Dossier n°60-2015-00051

Lettre d'accord avant échéance

Monsieur le Maire,

Vous avez déposé le 21 mai 2015 un dossier de déclaration concernant :

La restauration d'une zone humide et l'amélioration globale des eaux du marais de Sacy
dossier enregistré sous le numéro : **60-2015-00051**.

J'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre
déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception
de ce courrier.**

Vous trouverez également pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois
minimum, copie de la décision de monsieur le Préfet concernant cette déclaration.

**A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un
certificat d'affichage correspondant signé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

LA RESPONSABLE DU BUREAU
POLITIQUE ET POLICE DE L'EAU



CÉCILE JOUIN

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier, à défaut auprès de la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.